

STAGE SYNDICAL

ORGANISE PAR

SUD EDUCATION 93



Assistants d'éducation, Assistants pédagogiques
des collèges et des lycées.

-SAINT DENIS, 11 MAI 2016-

AED, AP, et personnel de vie scolaire dans le second degré. Les types de contrats et de statuts se multiplient et la précarité des personnels de vie scolaire, collèges et lycées demeure inacceptable.

Indispensables au fonctionnement des établissements, à la réussite et au bien-être des élèves, au travail des autres personnels (enseignant-e-s, administration, agents...), nous faisons pourtant partie des plus précaires de l'éducation nationale :

- bas salaires
- contrats courts / temps partiel quasi obligatoire
- missions changeantes ou mal définies
- impossibilité de faire carrière pour ceux qui le souhaitent
- droit à la formation quasi inexistant ou bafoué
- temps de travail trop long, parfois illégal

Nos droits ne sont souvent pas respectés par l'administration qui tente de nous exploiter au maximum.

MAIS IL EST POSSIBLE DE SE BATTRE POUR LES FAIRE RESPECTER !

Et il faudra se battre pour en obtenir de nouveaux, pour améliorer les conditions de travail et les salaires, pour sortir de cette précarité inacceptable !

Pour connaître vos droits,
échanger entre AED, rencon-
trer les militant-e-s de SUD
Éducation qui pourront ré-
pondre à vos questions !

Parce qu'il
est plus facile
de se défendre
contre l'admi-
nistration à
plusieurs que
seul-e-s !

Parce que la seule solu-
tion pour améliorer nos
conditions de travail est
d'être nombreux-nom-
breuses et solidaires !

Inscrivez-vous au stage (avant le 11 avril) :
« Personnels de vie scolaire » de SUD Éducation 93 !

MERCREDI 11 MAI 2016

DE 9H - 13H ET 14H30 - 16H30

Bourse du travail - 9-11 rue Génin
93 200 Saint-Denis

- PROGRAMME DU STAGE -

MATIN

- droits des personnels (généraux et spécifiques aux différents statuts)

- réponses aux questions

- échange sur les situations/ problèmes rencontrés

- comment lutter et se défendre (à partir d'expériences individuelles et collectives)

APRES MIDI: (POUR LES VOLONTAIRES)

Discussion de préparation d'un futur stage sur les pratiques professionnelle et éducative dans les vies scolaires.

COMMENT S'INSCRIRE ?

En adressant une demande écrite de congé pour formation syndicale auprès du chef d'établissement. Selon le modèle suivant (à recopier), au moins un mois avant la date du stage, au plus tard le 11 avril donc.

Pensez également à prévenir Sud Education de votre participation (par mail, téléphone, ou via la page : <http://www.sudeduccreteil.org/Stages-formulaire-d-inscription.html>).

A.....Le.....

Mme/M. le Recteur s/c du chef d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à bénéficier d'un congé

Pour formation syndicale d'un jour, en application de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15 juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se déroulera le 11 mai à Saint Denis sous l'égide du CEFI Solidaires, 144, Bd de la Villette, 75019 Paris.

Signature

SE FORMER, UN DROIT!

Chaque fonctionnaire ou agent, titulaire ou non titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de douze jours de formation syndicale par an, fractionnables à volonté (une journée minimum), sans aucun retrait de salaire.

La demande doit être faite au plus tard un mois avant le stage par voie hiérarchique auprès de l'autorité compétente (recteur, DAS-SEN, chef d'établissement). A défaut de réponse expresse au plus tard le quinzième jour qui précède le stage, le congé pour formation est réputé accordé. Les décisions exceptionnelles qui le refuseraient doivent être motivées par des nécessités de fonctionnement du service. L'administration peut demander, après le stage, une attestation émanant de l'institut de formation. Elle ne peut exiger ni convocation ou autre document, ni d'information sur l'objet de ce stage.

N'oubliez pas de prévenir Sud Education 93 de votre participation !

Mail : contact93@sudeduccreteil.org

Tél : 01.55.84.41.26

Date limite de demande de stage à la hiérarchie :

11 AVRIL

Sud syndicale
Créteil
Education